

Little Angels

Jan Dekinderstraat, 37
1731 Zellik - Belgium
T 0486 445794
E info@littleangelshome.be
www.littleangelshome.be



Règlement d'ordre intérieur & contrat

Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

Nom & Prénom Maman: _____

Tel: _____

Email: _____

Nom & Prénom Papa: _____

Tel: _____

Email: _____

Date d'entrée: _____ Date de départ: _____

Nr jours par semaine: _____ Jours: _____

1. Heures d'ouverture

- a. La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.
- b. Votre enfant est attendu par ses puéricultrices au plus tard pour 9h30 afin de pouvoir respecter les horaires des activités organisées. Au-delà de cette heure, votre enfant sera considéré comme absent et ne sera plus accepté à la crèche de la journée.
- c. Les parents sont toujours les bienvenus dans les locaux de la crèche durant les heures d'ouverture néanmoins aucun départ ne peut être fait entre 12h30 et 14 h30 afin de respecter la sieste de tous les enfants.

2. Tarifs

La participation financière mensuelle est forfaitaire. Elle s'établit de la manière suivante:

- _____ euros par mois pour une présence de 5 jours/semaine
- _____ euros par mois pour une présence de 4 jours/semaine
- _____ euros par mois pour une présence de 3 jours/semaine
- _____ euros par mois pour une présence de 2 jours/semaine
- _____ euros par jour de dépannage – à payer le jour même

Un changement dans le nombre de jours de présence fera l'objet d'une notification préalable de deux mois durant lesquels la tarification sera équivalente à l'ancienne.

Ce forfait comprend:

- la nourriture
- les activités
- les médicaments de premier soins
- la gigoteuse
- le thermomètre

Le lait en poudre pour les bébés et les pampers ne sont pas compris! Des pampers sont à disposition moyennant un supplément de 0,50 EUR./pcs
Le prix sera annuellement indexé.

3. Retard

- Tout retard fera l'objet d'un dédommagement financier: 10 EUR par ¼ de retard à partir de 18h00
- Les parents se présentent à la crèche au plus tard à 17h50

4. Paiement

- Le paiement de la participation financière se fait anticipativement pour le 1er de chaque mois sur le compte bancaire suivant: _____
- En cas de retard de paiement, une indemnité équivalente à 15% du montant sera due avec un minimum de 50 euro.
- Si la participation financière n'a toujours pas été payée le mois d'après, des intérêts de retard seront réclamés de plein droit et sans mise en demeure.
- Afin d'éviter tout retard de paiement, nous vous invitons donc à introduire un ordre permanent auprès de votre banque.
- Un retard de paiement non justifié ou répété peut entraîner l'exclusion de l'enfant de la crèche sans préavis et avec perte de la caution.

5. Inscription

- Lors de l'inscription de votre enfant, un acompte de un mois, soit _____ EUR vous sera demandé afin de lui réserver sa place dans le milieu d'accueil.
- Cet acompte est à payer au plus tard un mois après la signature du contrat. Dans le cas contraire, la crèche récupère la place réservée.
- Ce montant servira à payer le dernier mois de garde à condition que le départ de l'enfant ait été communiqué au moins deux mois à l'avance.
- Cet acompte restera acquis en cas de désistement, pour quelque motif que ce soit.

6. Santé

- Pour l'entrée en crèche de votre enfant, il vous sera demandé un certificat médical attestant que l'état de santé de votre enfant ne représente pas un danger pour les autres et indiquant également les vaccinations déjà reçues.

<i>Obligatoire pour Little Angels</i>		2 mois	3 mois	4 mois	12 mois	15 mois
<input checked="" type="checkbox"/>	Diphtérie – Tétanos – Coqueluche	✓	✓	✓		✓
<input checked="" type="checkbox"/>	Poliomyélite	✓	✓	✓		✓
<input checked="" type="checkbox"/>	Rougeole – Oreillons – Rubéole				✓	
<input checked="" type="checkbox"/>	Méningocoque b X					✓
<input checked="" type="checkbox"/>	Haemophilus influenzae b	✓	✓	✓		✓
<input checked="" type="checkbox"/>	Hépatite b	✓	✓	✓		✓
<input checked="" type="checkbox"/>	Pneumocoque	✓		✓	✓	
<input checked="" type="checkbox"/>	Rotavirus	✓	✓			

- Lorsqu'un enfant est malade ou ne vient pas, les parents sont priés de nous avvertir avant 9h30, le matin même.

- En cas de maladie contagieuse ou de fièvre supérieure à 38,5°C, votre enfant ne sera plus accepté par souci du respect de la santé des autres enfants. Dans ce cas, les parents seront prévenus immédiatement et l'enfant sera récupéré par les parents au plus vite.
- Au retour de l'enfant, un certificat médical attestant la guérison de l'enfant doit être présenté.
- Si un médicament doit être administré à votre enfant par le personnel de la crèche, ceci se fera uniquement sur base d'une attestation médicale écrite de votre médecin traitant. La crèche se réserve le droit d'exiger un certificat médical attestant la guérison de l'enfant pour son retour en crèche.
- L'attestation du médecin doit inclure les informations suivantes:
 - Nom du médecin ou du pharmacien
 - Nom de l'enfant
 - Nom du médicament
 - Date de l'émission de l'attestation
 - Dosage et méthode d'administration
 - Durée et fin du traitement
- L'absence, même pour cause de maladie, avec ou sans certificat médical, ne modifie pas le montant de la participation financière.
- En cas d'urgence, nous nous irons aux services d'urgence de l'hôpital UZ Jette.

7. Congés

- La crèche ferme deux semaines en Juillet ou Août, ainsi que tous les jours fériés et quelques ponts.
- Les dates de fermeture seront communiquées avant le 31 janvier.
- Malgré les jours de congés, la participation reste inchangée.

8. Familiarisation

Pour permettre à l'enfant de se familiariser à la crèche, nous organisons avec ses parents une période d'adaptation OBLIGATOIRE de minimum 3 jours selon le planning suivant:

- 1er jour: 1h30 (avec les parents)
- 2ème jour: 1h30
- 3ème jour: 9h30 - 12h30

Progressivement, les parents nous confient leur petit-bout et l'enfant s'habitue à son nouvel environnement. Cette période sera prolongée si l'enfant en a le besoin.

9. Matériel

Les parents apporteront

Pour le petit bout:

- Jouet familier (Doudou)

- Tenues de rechange *3
- Biberons (Les parents sont responsables de la stérilisation)
- Pantoufles
- Tout autre objet jugé indispensable au bien être de leur enfant (ex: tute)

Les vêtements et matériel porteront les initiales de l'enfant.

Pour l'administration:

- 2 vignettes de mutuelle
- copie du carnet de vaccinations à fournir à chaque nouvelle vaccination au plus tard dans le mois qui suit la visite médicale
- certificat d'entrée en milieu d'accueil (= accord du médecin)

La crèche se réserve le droit d'exclure un enfant pour lequel nous n'obtiendrons pas ces documents sans préavis et avec perte de la caution

10. Précaution

- Qui peut venir chercher l'enfant? L'enfant ne pourra pas être repris par une autre personne que les parents ou proches mentionnés sur la fiche d'inscription à moins que la crèche ait été prévenue au préalable (jour et nom de la personne).
- Pas de bijoux admis

11. Assurance

- Notre établissement est assuré pour tout accident survenant à un enfant, lorsque la responsabilité d'un de ses employés est mise en cause. (AXA insurance).
- La crèche décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à la crèche
- En cas de lunettes cassées à la crèche, la franchise sera due par les parents (175 EUR)

12. Départ

- Les parents peuvent mettre fin à la garde de l'enfant moyennant le respect d'un préavis de 2 mois.
- Le préavis prend court le mois qui suit la remise de celui-ci.
- Ce préavis est soit presté, soit payé.
- La caution servira à payer le dernier mois de garde à condition que le départ de l'enfant ait été communiqué au moins deux mois à l'avance (voir paragraphe 5).
- La crèche se réserve aussi le droit de mettre fin à un contrat. Dans ce cas, un préavis de 2 mois sera également respecté mais en aucun cas, payé par la crèche.

13. K&G

Les parents ont la possibilité de porter plainte auprès de Kind en Gezin:

Klachtendienst

Halleportlaan 27, 1060 Brussels

02/533.14.14

L'inscription de votre enfant au sein de notre crèche implique l'acceptation de ce règlement.

Fait à Zellik, le _____

Pour Little Angels: _____

Les parents de: _____